

DEMANDE DE LETTRE D'ENGAGEMENT

Monsieur le Président du conseil départemental,

Suite à l'audience du 15 décembre 2017, nous venons vous demander de vous engager par écrit pour le maintien de tous les postes et de tous les emplois à l'ADSE comme à la FONDATION VERDIER ainsi que plus largement dans tout le secteur habilité en Protection de l'Enfance du département.

Il s'agit, vous l'avez sans doute compris, de dissiper tout malentendu, de rassurer l'ensemble des salariés du secteur pour que les missions de Protection de l'Enfance dans ce département puissent être conduites sereinement par les personnels des établissements habilités.

Nous tenons d'abord à vous alerter au sujet des conséquences qu'entraîne votre décision de reporter le vote pour l'adoption du schéma départemental 2018/2022 du 15 décembre 2017 au 2 février 2018. En effet cette décision laisse tous les acteurs de la Protection de l'Enfance du département, sans conduite, sans aucune lisibilité des orientations que vous comptez prendre en matière de Protection de l'Enfance dans le département.

La mise en place effective du schéma départemental est repoussée en juin 2018.

Par égal, vos décisions au sujet des « *suspensions de CPOM* » d'abord à l'Assemblée Générale de l'ADSE le 27 avril 2017, puis, réfutées en audience le 16 mai 2017 devant notre syndicat et les représentants du syndicat SUD puis de nouveau annoncées début octobre 2017 en audience séparée pour SUD et FO et par courrier R.A.R. pour l'ADSE et la FONDATION VERDIER sont incompréhensibles.

Vos décisions à l'emporte-pièce ainsi que vos revirements soudains ont plongé les personnels du secteur de la Protection de l'Enfance et plus particulièrement ceux de l'ADSE et de la Fondation Verdier dans une inquiétude profonde doublée d'une totale incompréhension.

C'est pourquoi de tout cela il ressort ;

- qu'il n'y a plus de conduite de politique en Protection de l'Enfance dans le département ;
- qu'alors que les besoins en Protection de l'Enfance vont croissants d'importants moyens sont soustrait à deux associations habilitées ;
- que plus de 400 emplois en Protection de l'Enfance sont menacés.

Monsieur le Président, puisque vous êtes la personne qui diligente et organise les missions de services public en Protection de l'Enfance sur tout le département comme le stipule le Code de l'Action Sociale et de la Famille, comme vous n'ignorez rien de ces associations, puisque que vous les avez habilités et que vous en êtes membre de droit, nous vous demandons de vous engager formellement à :


- restituer immédiatement les 4 millions d'euros confisqués pour déployer à l'ADSE et à la FONDATION VERDIER « des moyens à hauteur des besoins en Protection de l'Enfance ».
- de garantir tous les emplois et tous les postes de tous les personnels de la fondation Verdier, de l'ADSE ainsi que ceux de tous les personnels des associations habilitées.
- à maintenir toutes les places et à créer les places nécessaires pour tous les enfants accompagnés ou non accompagnés.

C'est pourquoi nous nous permettons de vous adresser, en même temps que la présente une « *lettre d'engagement* » que le SDASFO37 est prêt à contresigner.

Veillez recevoir, monsieur le président du Conseil Départemental, nos respectueux salut syndicalistes.

Gauthier GRASSIN

Secrétaire du SDAS FO37



LETTRE D'ENGAGEMENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL d'Indre et Loire.

Le xx/xx/xx le Président du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire s'engage à maintenir tous les moyens nécessaires à la pérennisation des postes et des emplois dans les structures de l'ADSE et de la Fondation Verdier.

Plus largement, dans le cadre de la mise en place du nouveau schéma départemental 2018- 2022 le président du Conseil Départemental s'engage à maintenir tous moyens pour préserver tous les emplois et tous les postes dans toutes les associations habilitées en Protection de l'Enfance du département d'Indre-et-Loire.

Enfin, afin de répondre aux besoins croissants en Protection de l'Enfance dans le département, le Conseil Départemental consent à rétrocéder en totalité les financements suspendus comme stipulé dans les courriers adressés en R.A.R. à l'ADSE comme à la FONDATION VERDIER le 3 octobre 2017 ceci afin de renforcer la missions de service public en Protection de l'Enfance déjà déployée sur le territoire.

Signatures CD

SDAS FO